

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

## Des aménagements, pas des contraventions!

**Jeudi, 25 février 2010** – Ce matin le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a déposé son « meilleur » bilan routier des dix dernières années. Toutefois, la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) et le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) ne se réjouissent guère de celui-ci. « Nous sommes évidemment d'accord que les piétons et les cyclistes sont les usagers de la route les plus vulnérables et qu'il faut mettre en place des mesures pour assurer leur sécurité », explique Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids. « Par contre », ajoute Luc Rabouin, directeur général du CEUM, « nous désapprouvons les stratégies répressives proposées par le SPVM pour améliorer le bilan routier pour les piétons et les cyclistes ».

### Échec de la stratégie de répression policière

Le SPVM a intensifié de façon marquée la répression des piétons au cours des deux dernières années et, selon l'inspecteur-chef de la Division de la sécurité routière au SPVM, Stéphane Lemieux, les efforts du SPVM au cours de 2010 seront encore axés sur les piétons. « C'est la grande clientèle qu'on désire attaquer pour améliorer notre score » a-t-il affirmé au journaliste de La Presse.

Pourtant, les mesures de répression policière sont loin d'être la solution la plus efficace pour améliorer la sécurité des piétons. Ainsi, malgré une hausse de 34% du nombre de contrôles et une hausse de 87% des opérations de sensibilisation de la part de la police, le Bilan routier dénote que le nombre de décès des piétons est resté identique et il qu'y a un nombre accru de piétons et cyclistes gravement blessés (Bilan routier, 2009, SPVM p. 5).

Le SPVM devrait miser sur bien d'autres mesures pour réduire le risque d'accidents impliquant les piétons de manière plus efficace. Par exemple, le SPVM devrait faire respecter l'article 386 du Code de la sécurité routière du Québec stipulant que « nul ne peut immobiliser un véhicule routier » notamment « dans une intersection, sur un passage pour piétons clairement identifié... ni à moins de 5 mètres de ceux-ci ». L'application de cette règle simple favoriserait une meilleure visibilité aux intersections pour l'ensemble des usagers de la route, améliorant ainsi la sécurité des piétons.

### Comportements à risque responsables des accidents

Par ailleurs, plusieurs comportements des automobilistes sont à l'origine d'une grande part des accidents de la route. Comme le souligne le Plan de transport de la Ville de Montréal (page 156) citant des enquêtes de la SAAQ :

- **plus d'un conducteur sur deux** ne respecte pas les limites de vitesse en milieu urbain;
- **un automobiliste sur quatre** mentionne qu'il lui arrive très ou assez souvent d'accélérer pour passer sur un feu jaune ».

Le Plan de transport précise également que « l'inattention, la distraction et le non-respect du *Code de sécurité routière* sont souvent ciblés comme des facteurs contributifs:

- en 2005, à Montréal, **4 542 personnes ont été victimes d'une collision causée par l'inattention ou la distraction des conducteurs;**

- **brûler un feu rouge ou conduire à des vitesses imprudentes** sont reconnus comme étant les principaux facteurs contributifs dans **20% à 25% des accidents** ».

### **La solution : les aménagements urbains sécuritaires**

Pour la Coalition Poids et le CEUM, ce n'est plus une question d'éducation et de sensibilisation. «Les gens connaissent les règles et la répression a ses limites. Plutôt que de s'attaquer aux piétons, on doit d'abord cesser d'accroître la capacité du réseau routier et plutôt s'assurer qu'une plus grande part des investissements et de l'espace public soit accordée à des modes de transport plus efficaces et plus sécuritaires que l'automobile» souligne Luc Rabouin, directeur général du CEUM.

À Montréal comme ailleurs, le nombre de piétons blessés est plus élevé là où il y a davantage de circulation, notamment les artères des quartiers centraux où il manque des aménagements sécuritaires pour protéger ces derniers. De nombreuses études et expériences menées partout dans le monde au cours des 40 dernières années démontrent que le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes est de mettre en place des aménagements physiques qui départagent clairement la voie publique entre l'ensemble de ses usagers et qui réduisent la vitesse des véhicules motorisés.

Avec de tels aménagements, que les usagers de la route soient jeunes ou vieux, qu'ils parlent français, anglais ou toute autre langue, qu'ils sachent lire ou non, le message dicté par la route est clair, et ce, en tout temps. Cela permettrait d'éviter les accidents provoqués par une distraction du conducteur. «C'est ainsi que nous parviendrons à améliorer le bilan routier » affirme Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids.

### **Renseignements :**

Pascoal Gomes  
Centre d'écologie urbaine de Montréal  
Cellulaire : 514 998-8374  
Téléphone : 514 282-8378 poste 228  
[pascoal@ecologieurbaine.net](mailto:pascoal@ecologieurbaine.net)

Suzie Pellerin  
Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids  
Téléphone : 514 598-8058 poste 229  
Cellulaire : 514 235-3766  
[spellerin@cqpp.qc.ca](mailto:spellerin@cqpp.qc.ca)